

PROCES VERBAL ANALYTIQUE
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 26 JANVIER 2018 À 09 H 30

(Convocation du 19 janvier 2018)

Aujourd'hui vendredi Vingt Six Janvier Deux Mil Dix-huit à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Michel HERITIE, Mme Dominique IRIART, M. Michel VERNEJOU, M. Max COLES, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Alain TURBY, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Josiane ZAMBON, Mme Andréa KISS, M. Jean-Pierre TURON, M. Kévin SUBRENAT, Mme Véronique FERREIRA, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Didier CAZABONNE, M. Alain CAZABONNE, M. Gérard CHAUSSET, M. Jacques COLOMBIER, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION:

M. Patrick PUJOL à Mme Anne-Marie LEMAIRE
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU
M. Jacques BOUTEYRE à Mme Cécile BARRIERE
Mme Anne BREZILLON à Mme Maribel BERNARD
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Max COLES
Mme Chantal CHABBAT à M. Jean-Jacques BONNIN
Mme Solène CHAZAL à Mme Elisabeth TOUTON
Mme Brigitte COLLET à M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
Mme Michèle DELAUNAY à Mme Emmanuelle AJON
M. Nicolas FLORIAN à M. Didier CAZABONNE
M. Philippe FRAILE MARTIN à M. Daniel HICKEL
Mme Magali FRONZES à M. Alain CAZABONNE
Mme Martine JARDINE à M. Thierry TRIJOULET
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET
M. Michel POIGNONEC à Mme Anne-Lise JACQUET

PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE :

M. Christophe DUPRAT à Mme Dominique IRIART à partir de 10h50
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 10h30
M. Guillaume GARRIGUES à M. Benoit RAUTUREAU à partir de 11h05
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI jusqu'à 10h30
Mme Karine ROUX-LABAT à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 10h50

EXCUSES :

Monsieur Fabien ROBERT.

EXCUSES EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

Les convocations à ce Conseil et la communication des dossiers le composant ont satisfait aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT), ainsi que les opérations d'affichage correspondantes.

LA SÉANCE EST OUVERTE à 9 HEURES 40

COMMUNICATIONS

AMELIORATION DES REGLES DE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS METROPOLITAINES

Communication effectuée

M. le Président Alain JUPPÉ : Mes chers collègues, avant de commencer nos travaux, je voudrais vous inviter à avoir une pensée pour Joan TARIS et sa famille. Sa brutale disparition a causé une très profonde émotion dans notre agglomération et dans l'ensemble de nos communes. Je l'ai constaté hier au Bouscat et j'ai été très sensible au discours de Patrick BOBET, comme à Saint-Médard-en-Jalles et à l'intervention de Jacques MANGON. Joan TARIS n'était pas membre de notre assemblée, mais c'était un homme politique engagé sur notre territoire, fidèle à sa famille, à ses amis, loyal vis-à-vis de ses partenaires et respecté de tout le monde, y compris de ceux qui ne partageaient pas ses idées.

C'était aussi un élu très actif, proche du terrain, gros travailleur qui a suscité beaucoup d'amitié autour de lui. C'était aussi un homme attachant, intelligent, d'une vaste culture. Je le trouvais plutôt positif et optimiste, souvent souriant. Il y avait hélas sans doute en lui une part de souffrance et de mystère que nous n'avons pas su peut-être apprécier et sa disparition nous plonge tous dans la tristesse.

Alors je voudrais vous inviter à observer une minute de silence.

Minute de silence

Je vous remercie.

L'actualité est ainsi faite, que l'on peut passer du plus triste au plus souriant. Donc je voudrais me réjouir du succès de la mise en service de l'ARENA, notre grande salle de spectacle. C'est un magnifique objet architectural et on peut en féliciter Monsieur RICCIOTTI. La salle, à l'intérieur, est aussi de grande qualité. Son acoustique a parfaitement fonctionné. L'accès à la salle n'a pas posé problème lors du premier concert, d'abord parce que les arrivées se sont étalées pratiquement sur toute la journée. Et puis ensuite parce que nous avons fait avec le Maire de Floirac beaucoup d'efforts pour fluidifier les choses. Alors il y a des marges d'amélioration naturellement, comme toujours. La sortie du parking en particulier parce que quand 1000 voitures se précipitent sur une sortie unique, ce n'est pas facile. Donc nous allons aménager 2 sorties, ce qui facilitera, je pense, la fluidité. Il y a encore des améliorations à faire aussi sur le plan de la circulation des vélos parce qu'une grande partie des spectateurs est venue à bicyclette. En tout cas, vous savez que cette opération était difficile à mettre au point. Vincent FELTESSE s'y est beaucoup employé. Nous l'avons aidé. Vous vous souvenez des votes ici qui n'ont parfois pas été très simples, mais finalement, l'affaire a abouti et je crois que l'on peut tous s'en réjouir. Et cela place, maintenant, Bordeaux dans les circuits de ces grands spectacles de jauges diverses. Tout le monde n'attirera pas 11 000 spectateurs.

Je voudrais saluer certains de nos collègues et surtout certaines de nos collègues qui ont participé très, très activement à ce concert, avec vraiment un dynamisme qui m'a un peu surpris, mais enfin, c'était très sympathique. Samedi, c'est Charles AZNAVOUR, ce sera peut-être un petit peu moins festif.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE ET D'UN SECRETAIRE ADJOINT

Cela étant dit, nous allons donc aborder l'ordre du jour. Je voudrais demander à notre collègue, Josiane ZAMBON, d'assurer le secrétariat de séance avec le soutien, si besoin est, de Dominique IRIART.

Madame ZAMBON.

Mme Josiane ZAMBON : Oui, Monsieur le Président, chers collègues, une précision sur les affaires regroupées. L'affaire n°43 porte sur des désignations, le nom des personnes proposées figure dans l'ordre du jour qui est déposé sur table.

Affaires regroupées :

- ✓ Délégation de Monsieur Franck RAYNAL : affaires n°1 et 2,
- ✓ Délégation de Madame Virginie CALMELS : affaire n°3
- ✓ Délégation de Madame Christine BOST : affaires n°4 et 5,
- ✓ Délégation de Monsieur Patrick BOBET : affaires n°6 à 14,
- ✓ Délégation de Monsieur Jean-François EGRON : affaire n°15,
- ✓ Délégation de Monsieur Jacques MANGON : affaires n°16, 17 et 19,
- ✓ Délégation de Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH : affaires n°20 à 23,
- ✓ Délégation de Monsieur Patrick PUJOL : affaires n°24 à 28 et 30,
- ✓ Délégation de Monsieur Michel DUCHÈNE : affaire n°32,
- ✓ Délégation de Monsieur Jean TOUZEAU : affaire n°34,
- ✓ Délégation de Madame Anne WALRYCK : affaires n°38 et 39,
- ✓ Délégation de Monsieur Dominique ALCALA : affaire n°40,
- ✓ Délégation de Monsieur Michel HERITIÉ : affaire n°41,
- ✓ Délégation de Monsieur Michel VERNEJOUL : affaire n°42,
- ✓ Délégation de Monsieur Kévin SUBRENAT : affaires n°43 et 44.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Sur ces affaires regroupées, y a-t-il des indications de vote ? Monsieur GUICHARD.

M. Max GUICHARD : Oui, Monsieur le Président, chers collègues, vote sans intervention : la 3, Jumping international de Bordeaux : contre. Et VEFA, 7, 9, 14 : contre.

M. le Président Alain JUPPÉ : Il en est pris note. Y a-t-il d'autres interventions ? Il n'y en a pas. Ces délibérations sont donc adoptées.

Affaires regroupées :

Monsieur RAYNAL

1 Association Centre-information jeunesse Aquitaine (CIJA) – Subvention de fonctionnement 2018 – Convention – Décision – Autorisation e signature.

Unanimité

Monsieur RAYNAL

2 Association « La Mémoire de Bordeaux Métropole » - Centre de documentation et de recherche – Subvention de fonctionnement 2018 – Décision – Autorisation de signature

Unanimité

Madame CALMELS

3 Association « Jumping international de Bordeaux » - Organisation de la 22^{ème} édition du Salon du cheval de Bordeaux – Année 2018 – Subvention – Convention – Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

Madame BOST

4 Mois de l'économie sociale et solidaire 2017 – Remise des 3 prix « Coup de cœur de l'initiative sociale et solidaire » par Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Unanimité

Madame BOST

5 Plan d'actions en faveur du développement de l'économie sociale et solidaire (ESS) – Société par actions simplifiée (SAS) Pain et partage Bordeaux-Mérignac – Aide à l'investissement immobilier de Bordeaux Métropole en 2018 – Convention - Décision - Subvention

Unanimité

Monsieur BOBET

6 Régime de fiscalité professionnelle unique (FPU) - Attributions de compensation 2018 - Imputation d'une partie de l'attribution de compensation en section d'investissement - Lissage des attributions de compensation sur les mois de février à décembre 2018 - Décision - Autorisation

Unanimité

Monsieur BOBET

7 LE BOUSCAT - SA d'HLM DOMOFRANCE - Acquisition en VEFA de 13 logements collectifs en location-accession, avenue de la Libération, opération "Collection", tranche 2 - Emprunt de 1.742.362 euros, de type PSLA, auprès de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

Ne prend pas part au vote :
Madame CHAZAL

Monsieur BOBET

8 AMBARES-ET-LAGRAVE - SA d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et construction de 11 logements collectifs locatifs, 40, rue Emile Larrieu - Emprunts d'un montant total de 1.092.163 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

**Ne prend pas part au vote :
Madame CHAZAL**

Monsieur BOBET

9 VILLENAVE D'ORNON - SA d'HLM LE FOYER - Charge foncière et acquisition en VEFA de 7 logements collectifs locatifs, 459, route de Toulouse - Emprunts d'un montant total de 826.904 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

**Contre : Madame MELLIER, Madame
BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur
FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur
PADIE**

Monsieur BOBET

10 MERIGNAC - SA d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et construction de 30 logements collectifs locatifs, sis, 32 avenue des Marronniers - Emprunts d'un montant total de 3.029.930 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

**Ne prend pas part au vote : Madame
CHAZAL**

Monsieur BOBET

11 LORMONT - SA d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et construction de 63 logements sociaux locatifs, sis, avenue de Paris - Emprunts complémentaires d'un montant total de 1.570.983 euros, de type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

**Ne prend pas part au vote : Madame
CHAZAL**

Monsieur BOBET

12 ESH LOGIS ATLANTIQUE - l'ESH "Coopération et Famille" cède à l'ESH Logis Atlantique les résidences "Beauséjour" sur la commune de Villenave-d'Ornon et "Les Magnolias" sur la commune du Haillan - Demande par l'ESH Logis Atlantique du transfert des garanties d'emprunts dans le cadre du transfert des emprunts affaissant à cette cession patrimoniale - CRD des emprunts initialement souscrits par l'ESH "Coopération et Famille" auprès de la CDC de 1.777.939 euros - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité

Monsieur BOBET

13 BORDEAUX - SAEM InCité - Acquisition et amélioration d'un immeuble permettant la réalisation de 5 logements collectifs locatifs, situé 43, cours Victor Hugo - Emprunts d'un montant total de 685.071 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité

Monsieur BOBET

14 TALENCE - Acquisition dans le cadre d'une VEFA de 15 logements collectifs locatifs (4 PLS / 5 PLUS / 6 PLAI), sis résidence les Arpèges, rue Pierre Noailles et Allée du 7ème Art - Emprunts de type PLS d'un montant total de 393.987 € auprès de la Banque Postale et emprunts des types PLUS et PLAI d'un montant global de 797.056 € auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

Monsieur EGRON

15 Recours à des prestations extérieures sous forme de vacations - Décision - Autorisation

Unanimité

Monsieur MANGON

16 BORDEAUX - Immeuble bâti sis 44, quai de Paludate cadastré BS 11 - Cession à l'Etablissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique (EPABE) - Décision - Autorisation

Unanimité

Monsieur MANGON

17 BEGLES - Cession de la parcelle cadastrée AL 710 située Impasse du Chevalier de la Barre - Extension du lycée professionnel Émile Combes - Décision - Autorisation

Unanimité

Monsieur MANGON

19 SAINT-MEDARD-EN-JALLES - Immeubles bâtis situés 76 c et 76 rue Alexis Puyo, cadastrés EC 168 et EC 173 - Cession à la Société Séverini Pierres et Loisirs - Décision - Autorisation

Unanimité

Monsieur ROSSIGNOL-PUECH

20 Ligue de l'enseignement - Fédération Gironde - Sensibilisation du public sur les sujets de la biodiversité et des pollinisateurs dans le cadre du programme ' Ma ville, mon quartier, espace de biodiversité ' - Subvention d'actions spécifiques - Décision - Autorisation

Unanimité

Monsieur ROSSIGNOL-PUECH

21 Talence - Aménagement du parc Curvale - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

Monsieur ROSSIGNOL-PUECH

22 Le Bouscat - Jardins partagés et animations nature en ville - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

Monsieur ROSSIGNOL-PUECH

23 Charte des espaces naturels, agricoles, forestiers et urbanisés de la Gironde - Approbation - Décision - Autorisation de signature

Unanimité

Monsieur PUJOL

24 Plan local de mise en accessibilité de voirie et des aménagements des Espaces publics de la commune de Blanquefort - Adoption - Décision - Autorisation

Unanimité

Monsieur PUJOL

25 Programme ' Signalisation routière 2018 ' - Proposition - Décision - Adoption

Unanimité

Monsieur PUJOL

26 Convention relative aux conditions d'exploitation de la viabilité hivernale routière, campagne 2017/2018 et celles à venir aux interfaces du réseau routier de la Direction interdépartementale des routes Atlantique (DIRA) - direction de l'exploitation - district de la Gironde, et du réseau Bordeaux Métropole, et plus précisément sur l'ex route départementale 1215 - Décision - Autorisation

Unanimité

Monsieur PUJOL

27 Convention relative aux conditions d'exploitation de la viabilité hivernale routière, campagne 2017-2018 et celles à venir aux interfaces du réseau routier départemental de la Gironde et du réseau de Bordeaux Métropole et plus précisément sur les communes de Bouliac, Martignas-sur-Jalle, Sainte-Eulalie, Saint-Jean d'Illac, Pessac et Parempuyre - Décision - Autorisation de signature

Unanimité

Monsieur PUJOL

28 Bordeaux - Création de deux carrefours provisoires à feux tricolores et signalisation de jalonnement associée dans le cadre des travaux de réaménagement des Berges de Garonne (boulevard des Frères Moga) - Convention - Autorisation

Unanimité

Monsieur PUJOL

30 Saint-Médard-en-Jalles - Projet d'aménagement de l'avenue de Martignas, section comprise entre la rue Pierre Hugon et la rue de Poupay - Fiche Action N°14 C034490074 du CODEV 2015-2017 - Éclairage public - Fonds de concours - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

Monsieur DUCHENE

32 Bègles - Villenave d'Ornon - Zone d'aménagement concerté (ZAC) "route de Toulouse" Compte rendu financier (CRF) 2016 - Avenant n°1 au traité de concession - Décision - Approbation

Unanimité

Monsieur TOUZEAU

34 Gestion des aires d'accueil des gens du voyage - Convention d'aide au fonctionnement pour l'année 2017 - Département de la Gironde - Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Unanimité

Madame WALRYCK

38 Classement du projet de réseau de chaleur et de froid ' Bègles Newton ' sollicité par la société Engie Cofély - Décision - Adoption

Unanimité

Madame WALRYCK

39 Concessions pour le service public de la distribution de gaz - Comptes rendus annuels des sociétés Regaz et Gaz réseau distribution France (GRDF) pour l'exercice 2016 - Information - Présentation

Communication effectuée

Monsieur ALCALA

40 Appel à projet métropolitain zéro déchet zéro gaspillage à destination des acteurs sociaux et solidaires - Année 2018 - Subvention pour actions spécifiques - Conventions - Décision - Autorisation

Unanimité

Monsieur HERITIE

41 Fabrique artistique et culturelle Pola - Subvention de fonctionnement de Bordeaux Métropole - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

Monsieur VERNEJOU

42 Mise en place d'un évènement culturel dans le cadre des Journées nationales des diasporas africaines et de l'accord de coopération entre Bordeaux Métropole, la mairie de Bordeaux et la Communauté Urbaine de Douala (Cameroun) - Décision - Autorisation - Convention

Unanimité

Monsieur SUBRENAT

43 Convention d'entente entre la commune de Gradignan et Bordeaux Métropole relative à la gestion du cours d'eau de l'Eau Bourde et de ses affluents - Désignation - Décision - Autorisation de signature

Unanimité –
Désignations effectuées

Monsieur SUBRENAT

44 Exercice 2016 - Présentation des rapports annuels et des comptes administratifs des syndicats mixtes dont Bordeaux Métropole est adhérente - Information

Communication effectuée

PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES 21 ET 22 DECEMBRE 20187 – ADOPTION

Je voudrais revenir un petit peu en arrière pour vous demander d'approuver aussi les procès-verbaux des séances des 21 et 22 décembre. Est-ce qu'il y a des observations sur ces PV ? Il n'y en a pas. Ils sont donc adoptés.

Madame la Secrétaire, on peut passer aux délibérations dégroupées.

Mme Josiane ZAMBON : L'affaire n°18, délégation de Monsieur MANGON : Convention-cadre d'appui à l'action et à l'anticipation foncière entre Bordeaux Métropole et l'Établissement Public Foncier Nouvelle Aquitaine.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur MANGON.

Affaires non regroupées :

M. MANGON

n°18 : « Convention-cadre d'appui à l'action et l'anticipation foncière entre Bordeaux Métropole et l'établissement Public Foncier Nouvelle Aquitaine – Décision – Approbation.

M. Jacques MANGON présente le rapport.

M. le Président Alain JUPPÉ : Je crois que l'on peut ajouter, Monsieur le Vice-président, que les interventions de l'Établissement public foncier (EPF) se feront avec l'accord de la Métropole et l'accord des communes concernées naturellement. Donc, l'initiative viendra du terrain.

Quelles sont les interventions là-dessus ? Madame BLEIN.

Mme Odile BLEIN : Monsieur le Président, chers collègues, notre Groupe s'est abstenu en mars de l'année dernière sur l'adhésion à cet Établissement public foncier. Si son utilité n'est pas à démontrer, c'est son financement basé sur une taxe additionnelle pesant sur les ménages que nous avons souhaité contester. Nous maintenons cette réserve tout en observant avec intérêt les projets qui peuvent naître à moyen et long termes grâce à l'action de cet établissement. Cela n'exonère pas, nous le répétons, d'une action spécifique de la Métropole et de son service foncier sur l'immédiat. Cela devrait, par exemple, être le cas pour l'aide à l'installation ou au maintien des artisans et de la petite industrie au cœur des opérations d'aménagement, voire dans les centres villes.

Dans le même esprit, nous avons proposé, à l'occasion du débat sur le logement au mois de décembre, que soient étudiées les expériences, notamment lilloises d'Office foncier solidaire qui permettent de dissocier le sort du logement et celui du foncier. Les propriétaires du logement ne sont que le locataire du foncier, ce qui permet de lisser le poids du prix du foncier dans le temps long et donc de pérenniser les dispositifs d'accession sociale dont les bonnes intentions s'éteignent souvent après les dix premières années contractuelles. Je crois savoir que les services de la Métropole ont commencé à travailler sur le sujet. Au regard de la flambée des prix sur notre agglomération, ce sont des sujets sur lesquels notre Assemblée devrait pouvoir débattre et délibérer rapidement.

Ces remarques étant faites, nous voterons pour cette convention liant l'EPF et la Métropole. Je vous remercie.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur TURON, Madame CASSOU-SCHOTTE.

M. Jean-Pierre TURON : Incontestablement, c'est un bon outil, mais je souhaiterais simplement qu'il y ait une petite précision. Il y a des secteurs qui sont actuellement listés, et je pense qu'il faut que d'autres secteurs puissent s'y ajouter parce que d'autres secteurs sont en train d'apparaître. Ma demande est d'avoir une lecture très ouverte pour que tout le monde puisse profiter, mais en accord conjoint Métropole - communes de ce nouvel outil.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Madame CASSOU-SCHOTTE.

Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE : Monsieur le Président, chers collègues, nous sommes bien sûr ravis et nous voterons pour cette délibération. Je souhaiterais quand même attirer

votre attention sur deux points qui nous semblent importants pour notre Groupe dans cette convention-cadre qui n'est qu'une convention-cadre. J'ai bien compris que nous allions ensuite aller sur des conventions opérationnelles. Pour cela, nous souhaiterions que soit privilégiée la nécessité de placer dans nos priorités l'enjeu de développement économique équilibré du territoire métropolitain, notamment en matière d'emploi en ne ciblant pas uniquement les grandes zones économiques actuelles telles que les Opérations d'intérêt métropolitain (OIM).

Deuxième point, il nous semble important de considérer au même niveau que les enjeux « Habitat » et « Emploi » l'enjeu « Nature » dans la constitution de foncier stratégique de long terme, pas seulement sous l'angle de la protection environnementale. Cela est insuffisamment développé pour le moment dans la convention-cadre, nous espérons que cette convention opérationnelle sera plus ambitieuse dans ce domaine-là.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur FELTESSE.

M. Vincent FELTESSE : Oui Monsieur le Président, chers collègues, pour vous dire que le Groupe socialiste votera des deux mains cette convention-cadre sur l'Établissement public foncier. En même temps, il n'y aura malheureusement pas forcément de miracle dès le jour d'après, parce que l'on sait bien que le foncier met du temps, que si nous avons eu pendant des années et des années ce débat au sein de la Métropole, c'était pour pouvoir anticiper les choses. Cela n'a pas pu se faire à l'époque, je le regrette. On ne va pas revenir sur le passé, mais il faut bien avoir conscience que ce n'est pas parce que l'EPF est là que d'un seul coup, tout va être solutionné. Compte tenu des tensions sur la Métropole bordelaise, il faudra que nous fassions aussi, nous, Métropole, un effort d'abondement pour réguler. On sait que la maîtrise du foncier peut être efficace. Nous avons un exemple concret sur la Métropole et sur Bordeaux avec l'Opération d'Intérêt National Euratlantique qui achète de manière systématique. Depuis, nous avons d'autres exemples dans la Métropole. J'ai en face de moi Patrick BOBET, Maire du Bouscat où on empêche la flambée des prix. Mais faute peut-être d'avoir pris le dossier à temps, là, nous allons devoir faire un effort plus important. Il me paraît impératif aussi d'avoir un champ large d'intervention de l'EPF, bien sûr, sur la politique de l'habitat et sur les questions économiques. Je rejoins tout à fait l'intervention précédente, sur la problématique des espaces naturels où la rentabilité économique est peut-être moins évidente. Quand nous avons lancé, il y a quelques années, le programme *50 000 logements* autour des transports collectifs, il y avait un autre programme qui s'appelait *55 000 hectares pour la nature*. Il était sûrement perfectible. Il continue à exister et j'ai Clément ROSSIGNOL-PUECH en face, mais n'empêche que l'on voit bien dans les délibérations qui passent que c'est plutôt la Ville qui bouge, que la Ville qui reste et il faudra que nous fassions un effort pour préserver ces 50 % d'espaces naturels qui sont aussi une des marques de fabrique de la Métropole bordelaise.

Dernier point, mais je pense que c'est prévu, la question du commerce et de l'artisanat qui est aussi très importante dans l'ensemble de nos cœurs de villes. Si on ne veut pas avoir que des enseignes génériques, on n'est plus forcément dans le débat hypermarché ou pas. Le débat hypermarché s'est déplacé en dehors de la Métropole, comme l'a dit Christine BOST, mais si on veut des commerces de bouche, des commerces de proximité et pas que des grandes enseignes qui sont capables de payer plusieurs centaines d'euros le mètre carré par année, il faut, là aussi, les accompagner et cela participera de la qualité de vie dans notre Métropole et dans nos 28 communes.

Voilà l'intervention que je souhaitais faire et l'ensemble du Groupe socialiste votera cette délibération.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur MANGON.

M. Jacques MANGON : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, je commence par me féliciter de l'unanimité qui semble se dégager de nos rangs. Je voudrais apporter quelques éléments de réponse.

Tout d'abord par rapport à Madame BLEIN qui nous a parlé de l'Office foncier solidaire. D'abord, d'ores et déjà, de fait, nous tentons une expérimentation de ce principe dans une opération des *50 000 logements* à Pessac. Par ailleurs, nous sommes en train de réfléchir à un système plus large, plus ample pour pouvoir le mettre en œuvre sur l'ensemble de la Métropole. Nous avons eu des réunions de travail. Nous allons assez rapidement proposer quelque chose dans ce sens en sachant cependant que ce ne sera pas la panacée, ce ne sera qu'une partie de l'action qui est nécessaire et cela aura un volume de production de logements qui ne sera quand même que partiel. Mais néanmoins, c'est un axe de travail qu'il nous paraît intéressant d'explorer.

Deuxièmement, Monsieur TURON nous a dit que d'autres secteurs pourraient émerger en dehors des secteurs stratégiques déjà identifiés. Il convient de préciser qu'évidemment, il n'y aura pas que les OIM, elles y seront, mais il y a beaucoup d'autres secteurs déjà identifiés dans le cadre de nos politiques ici même.

Sur l'enjeu nature, il a été parfaitement qualifié d'enjeu important, notamment pour la réserve foncière de long terme. Il est important, à double titre. D'abord, parce que nous avons cette volonté de limiter l'étalement urbain. C'est inscrit dans le Plan local d'urbanisme (PLU) et l'EPF sera mis en œuvre à cet égard. Fort heureusement, pour l'instant, la nature coûte moins cher que les zones économiques ou d'urbanisation, mais malgré tout, on devra faire attention aux demandes de l'État par rapport à la ventilation des crédits et ce ne pourra pas être 50 % des crédits d'intervention qui nous seront consacrés. Malgré tout, nous aurons les moyens d'intervenir dans ce secteur, et notamment peut-être de réfléchir sur ces deux volets préservation, et en même temps compensation.

Enfin, sur les remarques faites par Vincent FELTESSE, l'EPF n'est pas miraculeux, effectivement. Donc, il faut bien avoir conscience que c'est un outil majeur, mais ce n'est pas le seul. C'est la raison pour laquelle la politique foncière de la Métropole, c'est à la fois la poursuite de l'action foncière d'aujourd'hui, les compléments faits par l'EPF et des perspectives nouvelles explorées ici ou là dans différents secteurs.

Le champ large de l'EPF, c'est tout à fait cela puisque comme c'est dit rapidement dans cette présentation-là, c'est aussi bien le soutien aux opérations prioritaires d'habitat et économiques que la régulation et nous aurons certainement dans les semaines qui viennent des éléments à apporter à cet égard. Et puis, enfin, c'est la nature. Donc, je suis tout à fait en accord avec ce qui a été dit par nos collègues pour l'essentiel.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Deux points complémentaires. D'abord, Jacques MANGON vient de le dire, la Métropole continue sa propre politique d'acquisitions foncières avec un budget de l'ordre de 5 millions d'euros chaque année. Nous sommes en train d'y travailler avec le Directeur général des services mais nous avons besoin d'améliorer les procédures dans ce domaine. Les procédures d'acquisitions foncières sont longues, un peu hasardeuses, pas toujours du seul fait de nos services, mais aussi de l'intervention des notaires qui retardent beaucoup le processus d'acquisition. Donc, on est en train de voir comment améliorer les choses, en nous inspirant peut-être de ce que fait, en effet, Bordeaux Euratlantique.

Deuxième point, Jacques MANGON est en discussion avec les promoteurs pour voir comment trouver, là aussi, une sorte de charte d'engagement, comme on va le faire sur la qualité de la construction, pour essayer de stopper la surenchère sur le foncier, puisque

très généralement, les opérateurs proposent des prix d'acquisition en se calant sur la densification maximum telle qu'ils peuvent l'imaginer. Or, la densification ne doit pas être abandonnée bien sûr, parce que l'on ne peut pas à la fois réclamer le respect des 50 000 logements ou 55 000 hectares de nature et continuer l'étalement urbain, mais tous les Maires sont préoccupés par l'équilibre de cette densification, qui ne doit pas non plus monter aux extrêmes. Donc là, il y a une négociation à voir qui, je l'espère, pourra aboutir dans les prochaines semaines et nous permettre d'avoir, là encore, un outil pour lutter contre la spéculation foncière.

Vous votez pour ? Tout le monde vote pour. Très bien. Merci.

Unanimité

Madame la Secrétaire.

Mme Josiane ZAMBON : Affaire n°29, délégation de **Monsieur PUJOL** : Talence – Opération de comblement du tunnel de la Rue Jean Racine dans le quartier de Thouars.

M. PUJOL :

n° 29 : « Talence – Opération de comblement du tunnel de la Rue Jean Racine dans le quartier de Thouars – Projet ouvrage d'art et de voirie – Janvier 2018 – Confirmation de décision de faire – Autorisation »

M. le Président Alain JUPPÉ : **Monsieur PUJOL** n'est pas là. Je présente donc le dossier.

M. le Président Alain JUPPÉ : Je vais demander à **Monsieur COLOMBIER** qui a demandé le dégroupement de cette opération d'intervenir pour poser les questions qu'il souhaite.

M. Jacques COLOMBIER : Oui, **Monsieur le Président**, merci. Mes chers collègues, aujourd'hui la réhabilitation du quartier de Thouars à Talence recueille une majorité d'avis positifs. Le centre commercial s'est étoffé et sa fréquentation semble contenter les commerçants et les habitants, je m'en réjouis. Je suis en revanche beaucoup plus circonspect, non sur le principe de modifier l'usage du tunnel, mais sur ce projet tel que vous souhaitez nous le faire valider aujourd'hui. Trois points me semblent contestables : la circulation des différents types de véhicules, la sécurité des piétons et le coût du projet. Avant la fermeture à la circulation en avril 2016, cet axe permettait le passage des automobiles dans les deux sens et celui des piétons sur deux trottoirs. La largeur de la voie était de 7 m. Chacun des trottoirs a une largeur de 3 m. Si le principe de l'arasement me semble judicieux, celui de supprimer définitivement deux axes de circulation et un trottoir me semble être une erreur.

Sur le plan de la circulation, cette largeur totale de 13 m permettrait de combiner, à mon avis, une voie de circulation apaisée à 30 km/heure sur la voie de gauche dans le sens rocade vers Talence - Suzon pour des voitures ne souhaitant pas passer par Thouars, via une chicane ou un stop en sortie de tunnel. Elle permettrait aussi deux trottoirs pour les piétons et une piste cyclable de 3 m de large sur la voie de droite, protégée par des bordures en béton permettant deux voies de cyclistes, une dans chaque sens.

Pour la sécurité des piétons, votre projet prévoit une réduction de la largeur du trottoir de droite qui passerait de 3 m à 2 m, aucune échappatoire possible pour un piéton qui serait confronté à un rodéo sauvage par un deux-roues motorisé, ou bien à une tentative d'agression. La longueur du tunnel de plus de 100 m ne fait que renforcer ces risques. De plus, en cas de malaise, un véhicule de secours ne pourrait y accéder.

Concernant enfin le coût du projet, je reprends vos chiffres, 1 million d'euros TTC, 750 000 pour comblement de la tranchée, 250 000 pour la voirie et les réseaux divers. Le projet, j'allais dire meilleur que je vous propose permettrait de diviser le coût par deux en évitant de dépenser environ 500 000 euros de travaux de comblement. Il resterait à financer l'arasement et les travaux de voirie.

Lors d'un Conseil extraordinaire de Métropole, nous avons longuement débattu le 21 décembre dernier sur la problématique de la circulation et du stationnement. Il faut changer de logiciel et arrêter de penser à la ville sans voitures. Cela nécessite un profond changement de mentalité chez les élus. Par ce projet que vous nous proposez, vous supprimez définitivement deux voies de circulation existantes. À croire que notre débat du 21 décembre ne porte pas ses fruits. Sur ce constat il me semble qu'il peut y avoir une majorité si je me réfère aux différentes déclarations d'élus métropolitains, ce 21 décembre dernier. Je vous remercie.

M. le Président Alain JUPPÉ : Il faut effectivement que nous changions de comportement et de culture en nous persuadant, les uns et les autres, qu'il ne s'agit pas d'éliminer la voiture de nos villes, mais d'en diminuer la place et l'espace qu'elles occupent aujourd'hui. Là-dessus, je pense qu'il y a une détermination assez forte. Ce ne sera pas le « tout voiture », Monsieur COLOMBIER. Soyez-en persuadé.

Qui souhaite intervenir ? Monsieur CAZABONNE.

M. Alain CAZABONNE : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, je proposerai à Monsieur COLOMBIER de venir visiter le site.

M. le Président Alain JUPPÉ : Apparemment, il le connaît puisqu'il connaît même la largeur des trottoirs.

M. Alain CAZABONNE : Oui, mais dans le fonctionnement global du quartier, il faut que Monsieur COLOMBIER sache que c'est le résultat aussi de très, très longues consultations des habitants. Nous avons envisagé, à un moment donné, de garder nous-mêmes le tunnel pour faire un stockage du matériel municipal. C'est extrêmement compliqué. Il faut des aérations. Il faut des éclairages. Cela coûtait encore plus cher et finalement, face à l'interrogation des habitants disant : « Si on ferme le tunnel, est-ce qu'il ne va pas y avoir un surcroît de circulation par la déviation qui a été mise en place avec le rond-point ? » on s'est rendu compte, en allant fermer le tunnel provisoirement avec des baliroad et on a vu comment cela fonctionnait. En réalité, la circulation fonctionne bien. Le but aussi était, je vous le rappelle, qu'enfin ce centre commercial ne tourne pas le dos à la circulation. Actuellement, toutes les voitures passent devant le nouveau centre commercial. C'est pour cela que tout le monde est satisfait. Il y a du stationnement. La seule remarque que je ferais, ce sont les règles communautaires de se garer en marche arrière, ce n'est pas très, très commode, il y en a la moitié qui se gare directement en rentrant à l'envers sur les parkings. Mais c'est du détail. Donc, on constate que la circulation, finalement, se gère très bien. Je ne suis pas hostile, moi, à la circulation des voitures, notamment pour le commerce.

Le tunnel, à partir du moment où on décide d'augmenter l'espace vert, ce qui est une forte demande des habitants, il faut le combler. On ne peut pas faire un espace vert sur une partie vide. Donc, il faut le fermer totalement. Les habitants, on leur a même proposé de faire passer par-dessus le tunnel une voie de bus ou une piste cyclable. Finalement, ils ont été hostiles parce qu'en termes de sécurité, sortant des habitats HLM qui sont là, ils arrivaient sur une piste de bus ou des pistes même de vélos et parfois de certains véhicules motorisés deux roues qui pouvaient être dangereux. La solution retenue a été la sécurité aussi. Donc, on étend l'espace vert, ce qui oblige à combler le tunnel et la

circulation automobile est maintenue. Et je vous dis qu'actuellement, il n'y a aucun problème de saturation. D'autant que si on laissait le tunnel ouvert et si on craignait une saturation de la voie, les deux inconvénients se retrouveraient quand même en sortie de tunnel. Pour l'instant, il n'y a pas de risque de saturation et tout ceci fonctionne bien, mais on pourrait le constater ensemble, même aux heures de pointe.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Y a-t-il d'autres remarques ? Monsieur DELLU.

M. Arnaud DELLU : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, Monsieur COLOMBIER a peut-être étudié très bien les plans, il aurait peut-être dû se rendre sur place. Il avait peut-être chaussé les mauvaises lunettes.

Vous vous êtes certainement rendu compte que, comme vient de l'évoquer Monsieur CAZABONNE, d'abord, les deux voies se rejoignent en deux points. Donc, doubler la voie n'apporte que peu de choses. Moi-même, j'étais intervenu en Conseil municipal pour exprimer mes craintes quant à la création d'une déviation. J'avais demandé une expérimentation. Elle a été menée. Elle a été positive et le retour non seulement des mesures effectuées par les services, mais qui plus est, des habitants a été positif. Le fait d'avoir une boucle de 200 m à peu près, ne modifie en rien ni n'accroît les difficultés de circulation. L'avantage, en tout cas, c'est celui mis en avant à l'époque de faire passer les véhicules en transit devant le centre commercial et devant les activités. Aujourd'hui, le bilan de cette déviation est tout à fait positif. Donc, il n'y a pas de raison objective de créer ou de maintenir une voie de circulation. D'autre part, les études qui ont été menées montraient que l'utilisation, on l'avait évoquée, par les garages municipaux, avec un stationnement municipal à cet endroit-là, comportait plus de risques et notamment de sécurité par rapport au coût que ce qui, aujourd'hui, est dépensé pour combler essentiellement pour des raisons d'aménagement et de sécurité. Donc, dans cette mesure-là, il faut se méfier des fausses bonnes idées. Cela n'apporterait rien du tout que de maintenir une voie de circulation qu'il faudrait, qui plus est, entretenir et c'est plus coûteux que de maintenir un espace vert.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci mes chers collègues. Monsieur MARTIN, si c'est pour nous réjouir les uns et les autres d'un accord général, faisons-le de manière concise.

M. Éric MARTIN : Non, Monsieur le Président, juste une remarque. En écoutant l'intervention de Monsieur COLOMBIER, je me suis dit que cette question aurait dû être traitée en Commission Infrastructures routières si Monsieur COLOMBIER en avait fait partie. En vérifiant, je viens de voir que Monsieur COLOMBIER en fait partie, mais on ne l'a jamais vu en Commission Infrastructures routières. Forcément, c'est un petit peu ennuyeux.

M. le Président Alain JUPPÉ : Je constate qu'à l'exception de Monsieur COLOMBIER, tout le monde est d'accord pour la réalisation de cette opération ? La délibération est donc adoptée. Je vous en remercie. Oui, Monsieur COLOMBIER s'abstient. C'est bien noté.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention :
Monsieur COLOMBIER

Délibération suivante.

Mme Josiane ZAMBON : Affaire n° 31, délégation de Monsieur DUCHÈNE : Bordeaux – Braza – Bilan de la concertation préalable.

M. DUCHÈNE :

n° 31 : « Bordeaux – Braza – Bilan de la concertation préalable – Décision – Approbation »

M. Michel DUCHÈNE présente le rapport.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Qui souhaite intervenir ? Madame BOUTHEAU, Madame AJON. Madame BOUTHEAU ?

Mme Marie-Christine BOUTHEAU : Monsieur le Président, chers collègues, bien évidemment, nous accueillons avec bienveillance ce projet qui poursuit les objectifs louables d'un éco quartier : des aménagements pour les déplacements doux, le développement de nouveaux équipements et une diversité dans l'offre de logements. Mais nous pouvons quand même regretter qu'il y ait eu peu de contributions à cette concertation et que les participants aient souligné leurs inquiétudes concernant la place de la voiture et le stationnement. Vous avez signalé que ce quartier éviterait les circulations de transit. Effectivement, il se situe au bout du débouché du Pont Bacalan Bastide et vous savez très bien que ce débouché renvoie des voitures vers des quartiers d'habitat sur la ville de Cenon. C'est-à-dire qu'il n'y a pas vraiment un débouché. On passe par des petites routes de chicanes sous un pont à une seule voie. On se situe dans un éco quartier qui transporte le trafic automobile ailleurs. C'est un petit peu dommage. On ne peut pas être propre à l'intérieur et exporter la circulation.

Ensuite, on souhaiterait proposer plusieurs pistes qui ne sont pas suffisamment développées. Premièrement, il n'y a rien sur les déchets. C'est un peu dommage parce que nous avons des opérations intéressantes dans le secteur, notamment avec les détritivores. Or nous connaissons une problématique « déchets » très importante dans l'agglomération et là, cela n'a pas été soulevé.

Ensuite, c'est un projet d'habitat au cœur de l'agglomération essentiellement. Il y a des équipements publics intéressants. Il est fait mention d'activités économiques, mais cela ne prend pas une importance majeure dans ce secteur. Nous le regrettons parce que nous souhaitons avoir un rééquilibrage des activités économiques sur la Métropole et sur la Rive droite. Il nous semble qu'il est nécessaire d'avoir des créations d'emplois importantes car c'est essentiellement ce qu'il manque.

Voilà l'essentiel de notre contribution.

M. le Président Alain JUPPÉ : Madame AJON.

Mme Emmanuelle AJON : Monsieur le Président, chers collègues, tout d'abord je tiens à souligner un projet intelligemment mené et je tiens à relever l'investissement incroyable de Youssef TOHMÉ, architecte et urbaniste qui s'est énormément impliqué dans ce projet et du travail qu'il a mené avec les habitants, ainsi que sa présence sur de nombreuses réunions publiques, outre un échange très attentif. Je crois que c'est ce qui fait, peut-être, la différence quand on choisit les architectes urbanistes qui ont envie de porter un travail réel entre la population et eux et non pas des gens qui viennent juste acheter une vitrine en se servant de Bordeaux.

Cependant, j'ai deux interrogations qui sont d'ailleurs reprises par les habitants. La première touche la Brazzaligne et la mobilité, et la seconde, la pollution des sols. La Brazzaligne est une très belle ligne verte et un poumon vert pour le quartier de la Bastide, mais elle pose un problème, c'est sa perméabilité et donc, le manque de porosité entre ce nouveau quartier Brazza et le reste du quartier. D'ailleurs, même si nous ne voulons pas que ce soit un aspirateur à voitures, cela ne veut pas dire qu'elle doit être entièrement perméable. Elle doit permettre une transversalité plus importante en particulier pour les déplacements doux et les déplacements publics. Aujourd'hui, il y a très peu de porosité. C'est un problème et il a été largement, à plusieurs reprises, posé par les habitants. Il est important que ces nouveaux quartiers ne soient pas exclus du reste du quartier urbain de la Bastide et qu'il puisse y avoir un lien entre, par exemple, la Benauge et ces nouveaux quartiers qui n'existent pas afin que nous ne fassions pas de la géographie urbaine entraînant des clivages sociaux.

Le deuxième point fort important, c'est la pollution des sols qui est largement soulevée par les habitants dans cette enquête. Pourquoi ? Nous avons eu un numéro spécial d'une émission télévisuelle sur les pollutions de sols et les écoles publiques et donc, tous les équipements publics liés à l'enfance. Vous le savez, la pollution ne sera pas enlevée. Et donc un « éco quartier » avec une pollution aussi importante me paraît un point de vigilance extrême. Et nous demandons à ce qu'il y ait un rapport très avancé et très pointu sur ces points de la pollution puisque vous savez que nous allons construire des écoles et des crèches. Il n'est pas acceptable qu'elles le soient sur des pôles pollués, même si c'est en deuxième couche.

Voilà, nous voulons être vigilants, Monsieur le Président, que la réalité d'un éco quartier ne soit pas que virtuelle, et soit une promotion pour vendre du mètre carré, mais bien une réalité quotidienne pour ses futurs habitants.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Monsieur TOUZEAU.

M. Jean TOUZEAU : Oui, Monsieur le Président, une intervention complémentaire aux précédentes pour souligner qu'à travers cette concertation, on voit bien que ce sont toute une série d'éléments qui, petit à petit, vont permettre de réaliser entre le fleuve et le coteau une véritable ville, presque la première ville de la Rive droite. Elle va ainsi se constituer avec ce qui est porté aujourd'hui par Cenon, par Lormont et puis, par tout ce qui, sur ces friches industrielles fait l'objet d'aménagements. Nous le voyons bien à travers cette concertation, un certain nombre d'interrogations fortes sont posées par les habitants nécessitant la mise en complémentarité des réponses aux besoins des familles et des habitants. Que ce soit sur ces volets d'éducation, d'économie, bien sûr, d'accès à l'emploi, de mobilité que nous voyons bien avec les débouchés du Pont Chaban, avec la Brazzaligne qui se dessine et qui est un excellent projet et puis, avec la liaison Bassens-Campus que nous portons et qui peut permettre, en irriguant ces nouveaux quartiers, d'avoir des réponses adaptées sur ces questions de mobilité.

Mon intervention vise à essayer de faire en sorte que nous puissions, au sein de la Métropole, mettre en place un espace qui permette ainsi de faire vivre les différents projets avec une parfaite complémentarité et harmonie parce que nous serons et les habitants seront très proches ainsi, quels que soient les projets, et auront besoin d'avoir des réponses complémentaires sur toutes les questions que nous nous posons. Et il est évident, on le voit, beaucoup de réunions sont organisées, c'est incontestable, mais peut-être qu'un espace permettant de travailler sur plus de mise en complémentarité serait pertinent.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je voulais ajouter à ce dossier.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. D'autres interventions ? Monsieur FELTESSE.

M. Vincent FELTESSE : Oui, Monsieur le Président, chers collègues, quelques mots à mon tour, à la fois, sur Brazza en complément de ce qu'a dit Emmanuelle AJON, et peut-être sur une réflexion plus globale.

Sur le projet Brazza, deux remarques qui sont juste d'ordre économique. Il y a tous les mètres carrés réservés pour l'artisanat qui sont effectivement extrêmement intéressants et précieux et qui correspondent à une demande forte. J'ai une interrogation plus personnelle puisque le projet est juste à proximité des chantiers navals de Bordeaux qui se développent et c'est un point positif. Est-ce que l'on est bien sûr que les chantiers navals de Bordeaux qui sont de l'autre côté pourront continuer leur expansion - c'est un fleuron industriel, on n'en a plus beaucoup - sans qu'il y ait de difficultés ?

Deuxième remarque, peut-être un tout petit peu plus iconoclaste sur la Brazzaligne. C'est vrai qu'elle fait rêver tout le monde, on a tous en tête la promenade verte à Paris, puis ce qui existe à New York. Je voulais savoir où on en est au niveau de la Métropole en termes de réflexion sur tout ce qui est logistique et accès économique en ville parce que cette ligne ne fonctionne pratiquement plus, mais fonctionne encore un tout petit peu.

Après, j'ai une remarque plus générale sur les projets qui font évoluer Bordeaux. Nous avons ici Brazza, un peu plus loin Bastide-Niel, pratiquement en face si on décale un peu le regard, les Bassins à flot, et puis, Ginko. De l'autre côté, tout ce qui est Euratlantique avec à chaque fois, comme le rappelle Jean TOUZEAU, des afflux de population qui font que ce sont quasiment des nouvelles petites villes que l'on crée à l'intérieur de la grande ville qu'est Bordeaux. Tout l'enjeu que l'on va avoir dans les années qui viennent, c'est le bien vivre pour les habitants de ces quartiers et l'articulation avec les quartiers périphériques. On sait que ce n'est pas toujours aisé et j'étais hier après-midi à une manifestation aux Aubiers et dans un de vos propos, Monsieur le Maire, vous avez vous-même reconnu que l'articulation entre les Aubiers et Ginko qui sont pourtant très proches ne fonctionne pas si bien que cela.

Je voudrais savoir où on en est de l'espèce d'observatoire que nous avons demandé sur comment était perçu Ginko et je pense que vraiment cette question des frontières entre ces nouveaux grands ensembles et la population, à proximité, est absolument fondamentale. Je ne suis pas sûr que, dans les autres villes, il y ait tant de si grands projets. On a, bien sûr, la Presqu'île de Nantes. On a bien sûr Confluence à Lyon, mais il n'y a pas forcément une multiplicité des projets et je pense que c'est une problématique qu'il faut regarder de manière fine pour que les coutures fonctionnent du mieux possible et cela passe aussi par la vie associative, la vie culturelle, l'insertion économique et les mobilités. Merci.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Madame TOUTON.

Mme Élisabeth TOUTON : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, je voulais juste faire part, moi aussi, de ma satisfaction sur ce projet de Brazza et la façon dont non seulement il est conçu par l'architecte, cela a été dit, mais la façon aussi dont il est concerté et dont il avance. Quelqu'un a dit qu'il y avait eu assez peu de contributions. Effectivement, c'est la réalité. Ceci dit, depuis des mois et des mois, nous travaillons beaucoup et en particulier avec les entreprises et je tiens à remercier, d'ailleurs, les services de la Métropole qui font un travail considérable avec les entreprises qui sont sur place pour les replacer dans le projet. Ce projet, je le rappelle, est extrêmement mixte avec beaucoup de surfaces d'activités et donc, à terme des emplois. D'ores et déjà, sont programmés et en projets 35 000 m² d'activités qui sont essentiellement des locaux bruts de type volumes capables et environ 18 500 m² d'activités de loisirs, pour 2 300 logements programmés actuellement. C'est dire que la part de l'économie, de l'artisanat en particulier,

mais aussi des commerces puisqu'il y aura 30 000 m² de commerces, est extrêmement importante dans ce projet. Je voulais donc rassurer mes collègues là-dessus.

En ce qui concerne la pollution, nous aussi, évidemment, nous serons particulièrement attentifs. Ce sont des terrains très pollués. Nous le savons depuis le début et nous en avons confirmation par les études et nous serons évidemment attentifs à ce que les terrains soient dépollués, de façon à ne présenter évidemment aucun danger ni pour les habitants, ni pour les usagers de ces quartiers.

Je tiens à préciser que la Métropole déposera la demande d'autorisation environnementale en février 2018 auprès des services de l'État et de cette manière, nous obtiendrons évidemment toutes ces autorisations environnementales d'ici fin 2018, fin 2019, ce qui nous permettra de délivrer les permis de construire et de lancer les premières phases opérationnelles.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Monsieur DUCHÈNE.

M. Michel DUCHÈNE : Oui, merci Monsieur le Président. Pour répondre rapidement à Madame BOUTHEAU qui évoquait le peu de participation. C'est dû au fait qu'il n'y a pas d'habitants sur ce quartier. Ils vont arriver. Donc, on peut penser qu'au fur et à mesure de l'arrivée des habitants, la participation sera de plus en plus importante.

Concernant la question sur les déchets, le quartier sera exemplaire sur les problématiques de recyclage et c'est une priorité de la Métropole et de l'urbanisme.

Vous évoquez le nombre de voitures qui vont venir sur Cenon. C'est vrai, c'est une réalité, mais je vous rappelle que l'inverse est vrai aussi. Il y a des voitures de Cenon qui viennent sur Bordeaux. Donc, il faut organiser le réseau viaire de telle manière qu'il permette une bonne fluidité et qu'en même temps, il préserve la tranquillité des quartiers.

Concernant Madame AJON, la Brazzaligne est bien sûr toujours d'actualité. Nous travaillons et les services travaillent pour sa réalisation. La porosité entre les quartiers, cela a été évoqué aussi par Monsieur FELTESSE, c'est une de nos priorités. Dans toutes les opérations d'aménagement, nous organisons les systèmes de voirie, de transports, et la mixité sociale, de telle manière que les quartiers ne vivent pas refermés sur eux-mêmes comme parfois l'ont vécu les Aubiers. Il est beaucoup plus facile d'intervenir sur un secteur déjà bâti. Regardez l'hôpital des enfants ou la ZAC des Chartrons, ce sont des espaces qui ont été construits et très vite qui ont connu une vie de quartier. Pourquoi ? Parce qu'ils s'inscrivaient dans un quartier déjà existant. Dans les nouveaux quartiers, il est toujours un peu difficile de créer cette porosité, ce lien, mais on essaie, on s'y emploie. Je crois que l'on ne réussit pas trop mal.

Concernant la pollution des sols, c'est là aussi une de nos priorités. Il est impensable évidemment de réaliser une école, un centre social ou une maison de quartier sur des terrains pollués. Il faut trouver un juste équilibre dans la mesure où cette dépollution est extrêmement coûteuse, donner la priorité aux espaces de dépollution, aux espaces qui reçoivent du public. Et puis, ce qui va permettre de fédérer, de créer du lien avec les différentes communes qui entourent ce projet, c'est bien sûr la Maison du projet qui va ouvrir bientôt et qui permettra avec l'urbanisme négocié de faire travailler les différents interlocuteurs. Ce que l'on peut dire aujourd'hui, c'est tout de même que le quartier Brazza sera sûrement un quartier de référence au niveau du développement durable.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. C'est, je le pense, un très beau projet. Comme Madame AJON, j'apprécie beaucoup la personnalité de Youssef TOHMÉ qui est un architecte urbaniste de talent, qui a beaucoup de sensibilité, et qui est très attentif à la

qualité de vie des habitants. C'est un projet équilibré avec des logements, des locaux d'activités, des équipements. Une grande partie dédiée aux loisirs et aux sports. Une prise en compte de la nature aussi. Une disposition en lanières qui permet d'aérer le quartier entre la Garonne et les coteaux. Sa conception générale est vraiment intelligente et je le répète, sensible.

Je ne reviens pas sur les différents sujets plus techniques qui ont été évoqués. Évidemment la pollution des sols fera l'objet d'une attention tout à fait particulière.

S'agissant de la mobilité, je voudrais rappeler quand même que dans notre Schéma directeur opérationnel des déplacements métropolitains (SDODM), ce secteur de la plaine Rive droite devrait accueillir de nouvelles lignes extrêmement importantes, Bassens-Campus, bien sûr la ligne qui passera sur le Pont Chaban Delmas et beaucoup d'autres éléments. C'est aussi un secteur d'innovations. On a beaucoup parlé des volumes capables qui consistent à commercialiser des volumes non entièrement achevés. D'après les premières indications que j'ai, cela marche, et il y a des constructeurs qui achètent ces volumes ou des artisans ou des individuels.

Le développement de CNB (Chantiers Navals de Bordeaux) n'est pour moi, pas une contrainte, mais au contraire un objectif essentiel, c'est un magnifique chantier naval qui emploie, je crois, près d'un millier de personnes aujourd'hui, et qui a encore des possibilités de développement. Et j'ai demandé que son développement ne soit absolument pas contrarié. C'est la raison pour laquelle le long de la rue Chaigneau, si je me souviens bien, j'ai demandé qu'il n'y ait pas de logements afin que nous n'ayons pas ensuite des problèmes de cohabitation entre des activités à caractère industriel et des logements. Là-dessus, nous y sommes très attentifs.

Enfin, plus généralement, je remercie Monsieur FELTESSE de signaler que nous avons énormément de projets dans Bordeaux. C'est ce que j'avais appelé mon arc de développement durable sans oublier les 50 000 logements sur l'ensemble de la Métropole. Ginko, l'enquête de satisfaction n'est pas entièrement achevée. Elle est longue parce que nous avons doublé l'enquête quantitative par une enquête qualitative. Les premiers éléments sont quand même connus. Aujourd'hui, à peu près 75 % des personnes qui se sont manifestées sont satisfaites de vivre à Ginko et les deux tiers conseilleraient à des amis de venir y habiter. Vous voyez que tout ce que l'on a pu raconter sur l'échec de ce quartier ne correspond pas à la vérité. Il est vrai qu'il y a aussi des préoccupations sur la propreté, sur les malfaçons, et on va en reparler à propos de la charte de la qualité. Donc, nous essayons d'accompagner le développement de ce quartier.

La couture avec les Aubiers est un problème. Nous avons prévu plusieurs éléments pour faciliter ce contact entre ces deux quartiers. D'abord, des équipements collectifs communs : le gymnase qui va être livré dans quelque temps, le centre d'animation, la salle Sarah Bernhardt au sein de Ginko, un jardin entre les deux quartiers qui pouvait être un lieu de rencontre et de convivialité. C'est difficile. On se rend compte que la cohabitation n'est pas toujours facile en situation de mixité sociale. Il y a dans ce quartier beaucoup de propriétaires acquéreurs qui s'installent, et puis il y a du logement social et il y a des frictions. Il faut en être parfaitement conscient. Donc, nous essayons par la prévention, la présence sur le terrain, l'animation sociale de faire diminuer ces tensions, mais c'est un enjeu que nous rencontrerons peut-être dans d'autres conditions, dans d'autres quartiers nouveaux qui sont en train de se développer.

Enfin, au total, je pense qu'il y aura là un beau quartier. Il faudra aussi prévoir son articulation avec Bastide-Niel où la conception est un petit peu différente avec plus d'audace architecturale. On va voir comment cela fonctionne. Nous avons choisi Monsieur Winy MAAS, qui n'est pas Youssef TOHMÉ. Chacun a ses qualités.

Cela étant dit, je ne pense pas qu'il y ait des votes hostiles à cette délibération ? Pas d'abstentions non plus ? Je vous remercie.

Unanimité

Mme Josiane ZAMBON : Affaire n° 33, délégation de **Monsieur DUCHÈNE** : Charte du Bien construire à Bordeaux Métropole.

M. DUCHÈNE

n° 33 : « Charte du Bien construire à Bordeaux Métropole – Présentation – Information au Conseil »

Monsieur DUCHÈNE présente le rapport.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci Monsieur le Vice-Président. **Monsieur FEUGAS**.

M. Jean-Claude FEUGAS : **Monsieur le Président**, chers collègues, notre Groupe est évidemment sensible à cette démarche qui recouvre à la fois la qualité des constructions, leur durabilité au regard des enjeux environnementaux et les conditions sociales de leur réalisation. Sur chacun de ces enjeux, on aurait certainement pu être encore plus précis, plus contraignant et exigeant vis-à-vis des grands groupes qui bien souvent oublient leurs devoirs les plus élémentaires. Ce serait là le rôle du législateur ou de la justice pour les cas graves. Il faut bien reconnaître que la teneur des engagements pris dans cette charte par les promoteurs, les constructeurs, architectes et Bordeaux Métropole, est de qualité. Il faut certainement y voir le résultat de l'opiniâtreté de certains élus et le résultat d'une pression de la population qui ne comprend pas le décalage entre les marges réalisées par certains grands groupes et leur comportement sur les chantiers.

À ce titre, la limitation du recours à la sous-traitance ainsi que la possibilité de réels contrôles inopinés sur les chantiers sont positives. Il faudra certainement que la Métropole se dote des moyens des suivis de ces engagements, y compris sur le terrain. Je parle là, évidemment, de poste de fonctionnaires métropolitains. Il faudra aussi que notre Métropole ne se mette pas en contradiction avec cette charte par l'acceptation d'exigences irréalistes sur les prix des constructions.

Merci de votre attention.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. **Monsieur HURMIC**.

M. Pierre HURMIC : Oui, **Monsieur le Président**, mes chers collègues, pour nous, il s'agit d'une délibération importante et nous allons voter, dans quelques instants, cette charte. Nous avons décidé aussi, compte tenu de l'importance du sujet, d'intervenir à deux voix. Donc, j'interviendrai et ensuite, **Sylvie CASSOU-SCHOTTE** interviendra pour compléter mes propos.

Nous voterons cette délibération malgré quelques réserves que nous vous soumettons, réserves portant essentiellement sur la portée des engagements souscrits par les signataires. D'abord, un mot de présentation de cette charte. Vous nous indiquez clairement qu'elle s'est inspirée de la charte bordelaise, et effectivement, il faut rappeler qu'en 2010, le Conseil municipal de Bordeaux a adopté une charte de la construction durable de la Ville de Bordeaux qui ambitionnait de revoir à la hausse déjà la qualité de la production d'ensemble et de poursuivre des objectifs ambitieux en matière de développement durable. 8 ans plus tard, le travail que vous nous présentez est, dites-vous, inspiré directement de celui de la Ville de Bordeaux, si ce n'est que maintenant la charte

s'appelle *Charte du Bien construire*. Il est vrai que plusieurs événements ont été de nature, ces dernières années, à nous inquiéter quant au respect d'une bonne qualité constructive minimale de la part de promoteurs qui, je pense, pour la plupart d'entre eux, étaient déjà signataires de la charte bordelaise de 2010. Donc ils s'étaient déjà engagés dans une démarche pour mieux construire, voire même dans une démarche plus ambitieuse d'éco-construction. On ne peut pas dire que l'efficacité de la charte bordelaise se soit révélée tout à fait pertinente, compte tenu des événements que d'ailleurs, vous-même, Monsieur le Président, vous rappeliez il y a quelques instants.

Mes observations porteront essentiellement sur deux points. Le premier, c'est sur l'évaluation. Tout d'abord, il est clairement mentionné que le groupe de travail s'est inspiré de la charte bordelaise. Pourquoi aucune évaluation ne nous est apportée sur cette fameuse charte de 2010 qui, je le disais, n'a pas permis d'éviter un certain nombre d'écueils, ces dernières années ? Je pense que quand on commence par évaluer, c'est plus facile après d'évoluer, si vous me passez l'expression.

Ensuite, cette même charte bordelaise prévoyait une évaluation annuelle dans le corps de la charte que j'ai relu à cette occasion. Mais j'attire votre attention, Monsieur le Vice-président, sur le fait que cette évaluation n'a jamais été communiquée, si elle a lieu, au Conseil municipal qui était à l'origine de la signature de cette charte. Je pense que c'est dommage que nous n'en ayons pas eu connaissance. J'espère que le Conseil de Bordeaux Métropole sera davantage informé des succès, voire des écueils de la nouvelle charte que vous nous proposez aujourd'hui. Je pense que dans l'efficacité de la charte, et je crois que vous l'avez perçu, Monsieur DUCHÈNE quand on lit ce que j'appellerais des progrès par rapport à la charte bordelaise, tout repose sur l'évaluation et la diffusion. Je pense que vous avez incontestablement tenu compte d'un certain nombre de soucis d'efficacité. La charte sera d'autant plus efficace qu'il y aura une publicité annuelle des résultats. Je pense qu'il est important que le grand public connaisse le nom des professionnels les plus respectueux de la charte, les plus vertueux et que la perte de la labellisation qui n'est pas inenvisageable puisse être communiquée très largement. Cette sanction me paraît être de nature à dissuader les signataires de ne pas respecter leur signature.

Ensuite, deuxième observation, nous considérons que cette charte reprend un certain nombre de points particulièrement positifs afin de garantir des pratiques constructives, plus vertueuses, vous les avez évoquées, Monsieur DUCHÈNE, il y a un instant : les objectifs de mission complète donnés aux architectes, c'est extrêmement positif, la limitation de la sous-traitance également, c'est un point particulièrement constructif. De même, je l'ai indiqué, l'évaluation citoyenne qui est prévue nous paraît aller dans le bon sens.

Nos réserves essentielles portent sur le fait que les engagements qui sont souscrits par les professionnels ne nous paraissent pas suffisamment engageants. Je prendrai, par exemple, deux exemples que j'ai sous les yeux. En ce qui concerne les engagements complémentaires en termes de qualité environnementale, vous nous indiquez, je cite : « *Une démarche d'architecture bio-climatique sera privilégiée* ». Je vous rappelle que les termes étaient à peu près les mêmes pour la charte bordelaise. Nous considérons que le mot « privilégié » n'est pas suffisamment engageant pour les signataires. J'ai eu la curiosité de regarder ce qu'était la définition du verbe privilégier. Privilégier, c'est accorder à quelque chose une valeur, une importance particulière. Aucun professionnel, aucun promoteur ne vous dira qu'il n'a pas accordé l'importance qu'elle mérite à la construction bio-climatique. Le problème, c'est de passer des intentions aux actes. Le problème, c'est que malgré ce privilège, on ne construit pas - encore aujourd'hui - de façon bio-climatique sur Bordeaux.

Deuxième exemple, vous nous indiquez l'utilisation potentielle des toitures et des façades comme support énergétique et plus largement que le recours aux énergies renouvelables

et le raccordement à des réseaux de chaleur seront explorés. Là, c'est encore au-dessous de « privilégier »... « seront explorés ». Je vous garantis, Monsieur le Vice-président, que tous les promoteurs, tous les professionnels vont vous redire : « Mais, bien sûr, que l'on a exploré ces énergies renouvelables. Mais on ne le fait pas. Pourquoi on ne le fait pas ? Parce que c'est compliqué. Parce que c'est trop cher ». En leur demandant simplement d'explorer, vous n'apportez absolument aucune contrainte à leur engagement. Cela nous paraît, hélas, pas suffisamment performant si on veut s'assurer du succès de ce qui devrait être des engagements précis.

Enfin, dernière question que je souhaiterais vous poser. Vous nous avez dit que vous étiez inspirés de la charte bordelaise, mais avez-vous eu la curiosité d'aller voir d'autres chartes du Bien construire dans d'autres villes et agglomérations ? Pour notre part, c'est ce que nous avons fait. Nous avons vu notamment, je n'en cite qu'une mais on en a exploré plusieurs, la charte dite *Qualité des constructions neuves de Nanterre*, adoptée en avril 2016. Je vous dirai qu'outre qu'elle poursuit des objectifs bien plus larges que les seules qualités d'usage et la prévention de malfaçons, elle fait état d'engagements de performance beaucoup plus précis et beaucoup plus engageants auxquels s'ajoutent également des engagements de méthodes. À titre d'exemple, concernant la lutte contre les malfaçons, je cite : « *Il est prévu d'organiser la première Assemblée générale des copropriétaires avant la livraison* ». C'est une proposition que nous vous soumettons qui paraît très intéressante. De même, il est prévu que 100 % des réserves enregistrées soient traitées dans un délai maximum de 2 mois de même pour les sinistres et les commandes de matériels. Donc, cette obligation sur un délai nous paraît également de nature engageante. En effet, plus les engagements sont clairs, précis et chiffrés, plus leur évaluation sera réalisable et ce particulièrement dans un contexte où la simplification des normes de construction et d'urbanisme est aujourd'hui envisagée.

Voilà les observations que je souhaitais formuler. Je vous remercie pour votre attention.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur ANZIANI.

M. Alain ANZIANI : Monsieur le Président, mes chers collègues, le développement urbain est certainement une nécessité, et la qualité de la vie une exigence. Mais parfois, il y a une contradiction entre l'un et l'autre. Nous tentons aujourd'hui de dépasser cette contradiction et de trouver des solutions. À mon avis, il y a trois règles qui doivent nous inspirer : la première, c'est de ne pas construire n'importe comment. Et moi, je salue la charte qui nous est proposée aujourd'hui. C'est un exercice difficile. Il devrait relever du législateur. Je fais suite à ce qui a été dit tout à l'heure, c'est au législateur, sans doute, d'être plus contraignant dans la qualité de construire. Nous ne sommes pas non plus toujours maîtres de l'ouvrage, et c'est une charte qui va au-delà de nos propres maîtrises d'ouvrage. Et enfin, nous ne sommes pas juges, et aujourd'hui, la seule façon que nous ayons finalement de contrôler la qualité d'une construction, c'est d'engager de longues procédures et à la fin, d'obtenir une sanction judiciaire qui, évidemment, ne règle pas tous les problèmes. Donc on essaie de trouver une autre solution qui est la solution d'une construction négociée. Je perçois toutes les difficultés de l'exercice. Et l'idée d'avoir un label me semble effectivement une bonne voie. Peut-être qu'effectivement, on peut toujours espérer mieux, attendre davantage, mais en fin de compte, il faut obtenir l'accord des uns et des autres. Il n'y a pas d'autres voies que la négociation. Quand je vois les signataires de cette charte, je me dis quand même qu'elle a des raisons d'exister et des raisons d'espérer d'être appliquée parce que nous avons ici des intervenants tout à fait de qualité. Donc, moi, je me réjouis de cette charte qui va tout à fait dans le bon sens.

Je voudrais ajouter deux autres points. Il y a une autre question qui se pose : il ne faut pas construire n'importe comment et il ne faut pas, sans doute, construire n'importe où. Nous avons besoin de construire et notamment dans les sites retenus par les 50 000 logements,

mais même dans ces sites, je crois que nos habitants attendent aujourd'hui que nous mettions de la nature en ville et que donc, il y ait un volet paysager qui soit soigné. Je crois que vraiment c'est une attente extrêmement forte de la nature en ville, un volet paysager, ne pas construire n'importe où et par exemple, reconnaître aussi l'existence des quartiers pavillonnaires.

Et puis, il y a un dernier point, mais que nous avons traité tout à fait en début de séance, c'est de ne pas construire à n'importe quel prix. Il faut faire des acquisitions foncières. Nous avons un établissement public là, et c'est aussi, sans doute, peut-être la question majeure parce qu'en fin de compte, tout est une question de coût, et un problème de « À quel prix je vais vendre, et à quel prix les uns et les autres vont acheter ? ». Si on arrive à résoudre cette dernière question du prix, on arrivera sans doute à progresser sur les deux premiers points que j'ai indiqués.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci Monsieur le Vice-président. Madame BOST.

Mme Christine BOST : Merci Monsieur le Président. Moi, je voudrais, bien sûr, féliciter les élus qui ont participé à l'élaboration de cette charte parce qu'elle est dans la continuité du travail que nous avons déjà lancé, il y a quelques années. Et puis, elle renforce aussi notre volonté de travailler sur des questions de qualité logement.

Moi, je voudrais simplement dire que je regrette que cette charte n'aille pas plus loin, notamment sur le volet paysage, que l'on n'impose pas aux promoteurs dès l'élaboration du projet, la présence d'un paysagiste parce que je pense que cela participe aussi de la qualité d'ensemble des projets.

J'aurais aimé aussi que l'on remette une petite couche sur la question des prix de sortie des logements et en particulier que l'on impose, peut-être, un certain taux de prix de logement abordable dans l'ensemble des projets. Et puis, que l'on soit un peu plus incitatif sur la taille des logements et sur l'orientation des logements ; finalement, tout ce que l'on a déjà travaillé dans le cadre des 50 000 et dans le cadre de la qualité des logements qui sont issus de ces opérations. Peut-être que l'on pourra aller plus loin, y compris dans la déclinaison, dans chacune de nos communes de cette charte puisqu'il appartient aussi à chacun d'entre nous de s'en saisir et peut-être de la faire aller plus loin, d'être un peu plus précis. On va dire que la charte est peut-être le cadre global, le cadre général, une sorte de labellisation, comme l'a dit Alain ANZIANI, et puis, après, à nous d'essayer d'être un peu plus offensifs.

M. le Président Alain JUPPÉ : Soyez offensifs, mais je veux bien préciser quel était notre objectif. Il ne s'agissait pas de refaire un PLU ou de poser de nouvelles règles d'urbanisme, d'aborder la question de la nature qui est essentielle ou celle de la taille des logements, mais de s'attacher à la qualité de la construction. Est-ce qu'il y a des malfaçons ? Est-ce qu'il n'y a pas de malfaçons, etc. ? C'était l'objectif et c'est pour cela que l'on est arrivé à un accord assez précis et assez engageant de la part de nos partenaires. Si on avait noyé ceci dans un ensemble de prescriptions urbanistiques, je ne pense pas que l'on y serait arrivé parce que comme l'a dit Alain ANZIANI, on n'est pas dans un processus contraignant, on est dans un processus contractuel. Nous ne sommes pas en mesure de fixer des obligations. Donc, c'est par un accord des deux parties que nous pouvons y arriver.

Mme Christine BOST : Là, vous m'inquiétez parce que, du coup, si notre préoccupation, c'est simplement de dire aux promoteurs qu'ils doivent construire des logements qui tiennent debout, et que les balcons ne s'écroulent pas, et que les salles de bain doivent fonctionner normalement, cela me paraît être un peu le b.a.-ba.

M. le Président Alain JUPPÉ : Au risque de vous décevoir, je vous confirme que c'est le but de cet exercice, et pas autre chose. En revanche, nous avons, bien entendu, d'autres exercices. Jacques MANGON est en train de négocier un accord sur les prix, sur le foncier. Nous avons, en matière de qualité architecturale aussi, toute une série de démarches. Il ne faut pas tout mélanger. Si on veut faire une espèce de grande charte générale qui règle tous les problèmes, on n'y arrivera pas. Je le confirme : l'objectif, c'était de s'attacher à cette question-là. Le reste est ouvert et nous allons continuer à y travailler dans nos communes et dans tous les différents processus que nous avons, bien sûr, engagés. Il ne s'agit pas de caricaturer ma position. Je ne dis pas que c'est la seule question. Je dis que cet objectif-là, c'est cette question-là. Si vous arrivez à faire une charte communale qui fixe la taille des logements, la part de la nature, etc., tant mieux. On essaie de le faire chacun dans son secteur, mais voilà, l'objet de l'exercice était uniquement ce que je viens de dire.

Monsieur MANGON.

M. Jacques MANGON : Oui Monsieur le Président, mes chers collègues, d'abord, en écoutant Christine BOST s'exprimer, je veux relever effectivement que d'autres lieux permettront de traiter les questions qu'elle aborde, que nous n'avons pas abandonnées. Par exemple, elle le sait très bien, nous avons engagé un séminaire pour repenser tout en prolongeant, mais repenser les conditions d'intervention dans le cadre de 50 000 logements, mieux intégrer la dimension paysage et nature. Donc, les préoccupations existent et sont traitées. En revanche, cet exercice-là concernait, comme vient de le préciser le Président, un aspect bien particulier sur lequel on voulait des engagements concrets.

Moi, je voudrais souligner deux éléments qui me paraissent assez forts dans cette charte qui sont, premièrement, son réalisme et aussi finalement le mode opératoire. J'entendais dans les propos de Pierre HURMIC tout à l'heure comme une forme de petite musique qui tendrait à laisser penser que nous avons fait preuve dans notre relation avec la promotion, de manière générale, de candeur, de faiblesse, voire de naïveté, en ne mettant pas une espèce de carcan rigide. Je crois que c'est tout à fait volontaire. Ce n'est pas de la naïveté. C'est l'idée de dire que nous sommes convaincus qu'ici comme ailleurs sur beaucoup de problèmes, nous sommes face à des communautés. Ici, c'est une communauté constructive qui met face à face des acteurs qui ont des intérêts divergents. Mais si nous savons les faire travailler sans opposition, sans recréer des guerres de tranchée fictives, nous pouvons servir l'intérêt général. Et c'est tout le sens de cette démarche. Elle a produit des résultats intéressants avec, comme cela a été souligné précédemment, des acteurs très importants dans leur domaine qui ont réussi à converger sur des engagements très concrets.

Notre idée, et elle est importante néanmoins, c'est que personne n'est moins naïf finalement que le citoyen. C'est la raison pour laquelle, pour la première fois, on ne se contente pas d'être dans l'entre soi, de se voir de temps en temps dans des cénacles privés ou peu relayés par la presse, mais, au contraire, nous mettons le citoyen au cœur du jeu et nous lui disons : « Rendez public votre jugement, qu'il soit positif ou moins positif ». C'est le premier garde-fou de l'opération que nous menons.

Deuxièmement, le réalisme économique consiste à dire « On peut tout mettre dans une charte avec beaucoup d'intentions louables, mais qui, au bout d'un certain temps, vont faire que nous serons en contradiction absolue avec ce que nous voulons faire par ailleurs en augmentant les prix de construction dans des proportions telles que nous n'arriverons plus à remplir les objectifs que nous souhaitons tenir par ailleurs ».

Enfin, je voulais revenir sur mon début de propos, en écho à ce que disait notre collègue. Nous sommes convaincus, et nous le proposerons bientôt, que l'avenir réside dans le fait

que nous devons intégrer dans les coûts d'aménagement des coûts supérieurs pour le paysage, des coûts supérieurs pour la nature et que nous devons investir dans ces données qui sont des données de bien-être pour la population et d'acceptabilité de nos projets de villes durables parce que sinon, effectivement, on aura de la peine à le faire.

Nous, nous en sommes convaincus. Cette démarche ne résume pas tout, mais c'est un progrès très important. Elle a été, je crois, très bien menée et les choses qui sont dedans sont très fortes, me semble-t-il. En tout cas, elles ont toutes les chances d'être appliquées.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Madame CASSOU-SCHOTTE.

Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE : Oui, Monsieur le Président, je voudrais dire et affirmer que loin de nous de regretter cette charte. Au contraire, nous ne sous-estimons pas tout le travail qui a été engagé avec différents contractants pour qu'elle puisse se mettre en œuvre. Nous sommes plus soucieux de son efficacité. Dans ce cadre-là, je voudrais, moi, intervenir sur l'objectif de responsabilisation de l'ensemble des intervenants concernés. Nous regrettons que cette démarche n'ait pas associé les principaux syndicats. J'ai eu l'occasion de vous le dire en commission. Certes, nous entendons bien que cette charte concerne la phase constructive uniquement, vous l'avez bien rappelé. Néanmoins, deux éléments auraient plaidé pour une association étroite de cet acteur incontournable à nos yeux. Comme énoncé dans la charte, la qualité d'usage ne se perçoit que dans la durée. Or, ce sont les syndicats qui, en premier lieu, auront à gérer la gestion de la copropriété, la levée des réserves et la mise en œuvre des garanties constructives sur les parties communes pendant les premières années de vie du bâtiment.

D'autre part, l'objectif de meilleur accompagnement des usagers, notamment quant aux futures charges, repose principalement sur le travail de collaboration entre les promoteurs et les syndicats désignés par ces mêmes promoteurs lors de la première vie du bâtiment.

La question de la gestion des copropriétés et du rôle des syndicats et des agences immobilières est majeure. Elle contribue en grande partie à la dégradation précoce des bâtiments, nous le savons, et à leur qualité d'usage. Le choix délibéré de grosses copropriétés, la part des investisseurs dans les programmes, le partage du gâteau entre les quelques majors du monde des syndicats, la privatisation des espaces verts, etc. Le nombre de ces choix sont décidés en amont de la construction par les promoteurs eux-mêmes.

Enfin, nous aimerions conclure notre intervention par l'évocation d'un acteur qui, à nos yeux, est incontournable, que notre établissement doit soutenir fortement, à savoir l'ADIL, car puisque l'un des objectifs de tout cela est bien de prémunir nos concitoyens des malfaçons éventuelles, c'est par un meilleur accès à leurs droits que nous y parviendrons. Et là, je regrette encore que nous ayons de nouveau diminué la subvention de cette association qui a démontré tout son intérêt et son efficacité.

Je n'oublie pas non plus d'autres corps intermédiaires qui représentent les citoyens, les locataires, en l'occurrence les organisations syndicales des locataires qu'il sera nécessaire d'associer au moment de l'évaluation.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Monsieur COLOMBIER.

M. Jacques COLOMBIER : Monsieur le Président, mes chers collègues, nous avons tous en mémoire les multiples difficultés que rencontrent aujourd'hui les habitants, locataires ou propriétaires de nouveaux quartiers. Citons les Berges du Lac ou les Bassins à flot qui ont fait l'objet de nombreux articles de presse. Nous avons échappé de justesse, c'est vrai, à certains drames lors de l'effondrement d'un balcon à Ginko, mais cet accident ne doit pas

occulter les difficultés quotidiennes liées aux malfaçons moins spectaculaires : isolation, chauffage ou infiltrations diverses.

Les personnes concernées voient leurs ennuis décuplés par les multiples intermédiaires responsables de ces situations. Je vous cite, du reste, et à bon escient, le processus de construction d'un bâtiment public ou privé associe en effet de nombreux acteurs - maîtres d'ouvrage, architectes, bureaux d'études et entreprises - depuis la conception jusqu'à la livraison de l'édifice. Et puis, trop souvent l'utilisateur du bâtiment, destinataire final du produit se retrouve isolé lorsque les problèmes surgissent, une fois levées les réserves d'usage. C'est un constat.

Je précise que parfois, c'est d'ailleurs bien trop fréquent, l'entreprise retenue sous-traite le sous-traitant qui lui-même sous-traite à son tour certaines prestations.

Enfin, le recours aux travailleurs détachés dont certains, pour ne pas dire la majorité, ne maîtrisent pas notre langue, ne fait qu'augmenter les risques de mauvaise compréhension des consignes et donc de possibles malfaçons. Sans compter la recherche d'un maximum de profits qui incite à accélérer le chantier au mépris des plus élémentaires règles de la construction. Je pense au temps de séchage, aux préparations des supports ou des finitions, disons-le, parfois bâclées. Tous ces logements sont vendus à prix élevé, portés par le prix de l'immobilier dans la Métropole.

Nous avons donc aussi notre part de responsabilité dans cette situation de coût, à commencer par le coût du foncier. Des prix de vente plus accessibles et plus accessoires, nous devons tendre vers ce but.

Il est donc de notre devoir de mettre en place des mesures qui limitent au maximum les dérives actuelles. J'espère simplement que cette charte ne se limitera pas à un effet d'annonce et que les contrôles seront rigoureux. De plus, il me semble opportun de signifier aux éventuels contrevenants que les collectivités territoriales impactées par d'éventuelles malfaçons feront publiquement des actions pour que les habitants obtiennent satisfaction. La simple publication des questionnaires ou la suppression du label ne doivent pas être nos seuls moyens d'action. La responsabilisation juridique et financière des maîtres d'œuvre en est une autre.

Cette charte me paraît claire et réaliste. Aussi, je voterai pour cette dernière. Je vous remercie.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Pas d'autres demandes de parole ? **Monsieur GUICHARD**.

M. Max GUICHARD : C'est le débat qui me fait réfléchir, mais à titre personnel. Si j'ai bien compris, comme l'a dit **Jean-Claude FEUGAS** au nom de notre Groupe, nous soutenons cette charte. Nous la soutenons d'autant plus que notre Métropole s'inscrit dans des espaces qui lui sont offerts ou du moins qu'elle va chercher. Parce qu'un des problèmes auquel nous sommes confrontés, c'est que le législateur n'a pas fait tout son travail. Mais par contre, il a laissé des espaces, et ces espaces, nous essayons d'y intervenir pour donner du contenu à cette charte. C'est l'appel que nous avons fait, par exemple, après la loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), la métropolisation, la mutualisation où je m'étais permis de dire que la métropolisation et la mutualisation pouvaient être un espace. Certes, il y avait la loi, mais il y avait aussi possibilité d'espaces pour travailler mieux que nous l'avons fait. Et c'est mon point de vue, je pense que c'est une démarche que nous devrions avoir parce que souvent, j'entends : « C'est la loi », oui, c'est la loi. Mais la loi peut être sinon dépassée, du moins améliorée par l'intervention dans des espaces comme celui-ci.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur DUCHÈNE.

M. Michel DUCHÈNE : Oui, merci Monsieur le Président. Je crois qu'Alain ANZIANI, Jacques MANGON et vous-même avez répondu sur le fond de la charte. Donc, juste quelques réponses très techniques, rapidement, par rapport à Pierre HURMIC. La charte bordelaise est une charte de conception de projets. C'est la charte qui permet de préparer le permis de construire. D'une certaine manière, pour que l'on se comprenne bien, notre charte métropolitaine démarre au moment où la construction commence. C'est pourquoi le Président l'a rappelé : nous n'avons pas voulu une charte trop longue, trop complexe qui, au bout du compte, ne soit jamais appliquée. Ce que nous voulons c'est qu'elle devienne très vite opérationnelle.

Par rapport à Madame CASSOU-SCHOTTE, oui, les syndicats participeront à ce travail, au Comité de pilotage. Oui, les bailleurs sociaux y participeront, mais c'est difficile de gérer 20 personnes. Si nous avons voulu inviter les syndicats, les bailleurs sociaux, tout le monde, on aurait été 50 à 80, ou 100, cela devenait ingérable. Je crois que nous avons une charte qui va devenir opérationnelle. D'une certaine manière, tout commence maintenant. Il faut qu'elle se décline par commune. Il faut que les Maires, je crois qu'ils y sont très favorables, et certains ont déjà des chartes comme la Ville de Pessac ou la Ville de Mérignac ou d'autres, nomment un référent par commune et à partir de là, cette charte vivra.

Soyons clairs aussi, cette charte, par un coup de baguette magique n'évitera pas des problèmes sur certains chantiers. Ce que nous voulons, c'est tirer la qualité vers le haut et au fil du temps, je pense que la relation que nous avons avec les promoteurs et les constructeurs permettra effectivement d'avoir une meilleure fiabilité.

Et dernière chose si vous me le permettez, Monsieur le Président, Pierre HURMIC qui a toujours une petite pique de passage, nous proposait de passer des intentions aux actes. Mon cher collègue, nous passons aux actes. Lorsque nous prenons les réseaux de chaleur puisque nous sommes à Mériadeck, ils avaient disparu dans les années 70. C'est le Maire de Bordeaux, le Président de la Métropole qui ont relancé les réseaux de chaleur. Il existe aujourd'hui ce réseau de chaleur aux Bassins à flot. Il va exister demain à Brazza. Et il existera au niveau de Bègles et de Belcier. Cela veut dire que nous sommes passés de la réflexion, de l'intention aux actes.

M. le Président Alain JUPPÉ : Je constate que cette charte fait consensus très largement. Bien sûr, on peut toujours aller plus loin, mais c'est une étape très importante. Je voudrais féliciter les élus qui ont permis cette élaboration, notamment Michel DUCHÈNE. Il faut maintenant se donner les moyens de la faire appliquer. Je pense que la délabellisation peut être une arme redoutable. Si nous donnons une publicité suffisante au fait qu'un constructeur ne respecte pas ses engagements et que nous lui retirons le label, je pense que cela fera réfléchir les autres promoteurs et constructeurs.

Il n'y a pas d'oppositions, je pense ? Pas d'abstentions non plus ? Merci.

Communication effectuée

Mme Josiane ZAMBON : Affaire n°35, délégation de **Monsieur TOUZEAU** : « Programmation 2017 des logements agréés au titre de la délégation de gestion des aides à la pierre de l'État et aides de Bordeaux Métropole à la production de logements locatifs sociaux et à la réhabilitation thermique du parc social ».

M. TOUZEAU :

n° 35 : « Programmation 2017 des logements agréés au titre de la délégation de gestion des aides à la pierre de l'État et aides de Bordeaux Métropole à la production de logements locatifs sociaux et à la réhabilitation thermique du parc social – Adaptation de la liste des opérations retenues – Décision – Autorisation »

M. Jean TOUZEAU présente le rapport.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci et bravo pour ces bons résultats ; à tous ceux qui y ont contribué, les Maires, nos services, et les élus, la Métropole.

Qui demande la parole ? **Madame BLEIN**.

Mme Odile BLEIN : **Monsieur le Président**, chers collègues, un mot rapide pour nous féliciter de ces chiffres et saluer, à cette occasion, le travail des services concernés. On se souvient que certains avaient émis des doutes sur les objectifs assignés par l'État qui se rapprochaient de 4 000 logements à conventionner pour 2017. Or, c'est bien à ce niveau que se montent les agréments accordés. Nous n'ignorons pas le contexte d'insécurité financière qui pèse sur les bailleurs sociaux qui les a poussés à accélérer certaines demandes.

Nous partageons leur inquiétude quant à la politique gouvernementale et à la loi qui doit prochainement être présentée sur ce sujet. Mais cette forte demande prouve aussi le niveau de l'urgence sociale dans laquelle nous sommes et sur laquelle notre Conseil est largement revenu en décembre. Cette urgence sociale renforce le Groupe communiste dans l'idée qu'il faut continuer à construire beaucoup de logements. C'est-à-dire densifier, mais le faire avec une offre qui réponde aux revenus réels des habitants de l'agglomération ; c'est-à-dire avec beaucoup de logements sociaux et accessibles.

La proportion appliquée dans les opérations 50 000 logements – 1 tiers social, 1 tiers logement abordable et 1 tiers libre - nous semble donc, être le minimum.

Je vous remercie.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? **Monsieur CHAUSSET**.

M. Gérard CHAUSSET : Oui, **Monsieur le Président**, chers collègues, je profite de cette délibération, j'aurais pu éventuellement intervenir précédemment. Le sujet a déjà été évoqué, mais j'ai été alerté, à titre personnel, à plusieurs reprises récemment, au sujet du logement, sans aborder uniquement le logement social. Aujourd'hui, nous sommes en situation de crise. Il y a 10 000 offres sur Airbnb et quand vous consultez actuellement un certain nombre d'agences, ils n'ont rien. Aucun produit en location. Rien. Donc, on est vraiment dans une situation, je pense, dramatique, à la limite conflictuelle aussi bien pour les jeunes couples que pour les étudiants. C'est extrêmement difficile aujourd'hui de trouver un logement sur Bordeaux et la Métropole.

Idem d'ailleurs pour les biens à vendre. Là, on a une flambée des prix due à un certain nombre de causes où aujourd'hui, une maison en piètre état va se vendre facilement 400 000 euros, montant tout à fait en dehors de la normalité.

Je n'ai pas forcément, bien sûr, de réponse à cette question, mais je pense que nous sommes là sur une situation très grave. 10 000 offres sur Airbnb, ce n'est pas forcément autant de moins à la location, mais passez quelques coups de fil, allez voir dans les agences, vous verrez qu'il y a vraiment une situation gravissime. Et ce n'est pas seulement sur Bordeaux, c'est sur l'ensemble de la Métropole, que ce soit sur Mérignac ou sur Pessac, la situation est très, très compliquée. Je vous remercie.

M. le Président Alain JUPPÉ : La situation est très compliquée, nous le savons tous. Je ne veux pas relativiser les choses parce que je mesure bien les difficultés des uns et des autres. Je constate quand même qu'il y a de plus en plus de gens qui s'installent. La population continue à augmenter. La croissance démographique se confirme. Donc, cela veut bien dire que l'on trouve du logement.

Deuxièmement, sur Airbnb, vous savez que nous avons pris des mesures. Nous sommes en train de mettre en place le dispositif pour faire respecter les règles que nous avons fixées. Ce ne sera pas simple. La Ville de Paris l'a fait aussi et rencontre pas mal de difficultés dans l'application.

Enfin, la volonté politique est là et le dispositif se met en place.

Sur les loyers, notre journal favori qui fait un numéro toutes les semaines sur la flambée des prix des loyers, a quand même publié un article récemment pour constater qu'il n'y avait pas de flambée de loyers. Je voudrais rappeler que l'Observatoire des loyers nous confirme que, depuis 2015, il n'y a pas de dérapage significatif. Que deuxièmement, en cas de relocation, les loyers sont encadrés par la loi partout. Troisièmement, que le pourcentage de logements sociaux que nous mettons « sur le marché » est significatif puisque c'est 35 % et que là, les loyers sont réglementés. Voilà, je ne veux pas minimiser les difficultés de la situation, mais de là à dire que c'est la crise, la catastrophe et que personne ne peut plus se loger, sachons raison garder. À force de faire du *Bordeaux bashing*, les gens ne viendront plus. Peut-être que l'on en sera content à ce moment-là.

Enfin, faisons quand même un peu attention. Heureusement que la qualité de vie à Bordeaux continue à être attractive. Quand je dis Bordeaux, c'est Mérignac, c'est Pessac. C'est évidemment l'ensemble de nos communes.

Cela étant dit, je pense que tout le monde sera d'accord pour approuver cette délibération. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Adopté.

Unanimité

Mme Josiane ZAMBON : Affaire n°37, délégation de Madame WALRYCK : « Concessions pour le service public de la distribution d'électricité - Comptes rendus annuels de la société ENEDIS pour l'exercice 2016 – Information - Présentation ».

M. le Président Alain JUPPÉ : Je vous signale, pour que vous puissiez aménager votre agenda, que la délibération 37 est regroupée puisque c'était Monsieur FELTESSE qui avait demandé son dégroupement et qu'il a été obligé de partir. Je la mets donc aux voix, sans débat puisque c'était le seul à s'exprimer. Pas d'opposition sur la 37 ? Elle est donc adoptée.

Communication effectuée

Il nous reste donc la 36.

Mme Josiane ZAMBON : Affaire n° 36, délégation de Madame WALRYCK : « Contrat local de santé de Bordeaux Métropole – Perception d’une subvention de l’Agence régionale de santé 2017 ».

Mme WALRYCK :

n°36 : «Contrat local de santé (CLS) de Bordeaux Métropole – Perception d’une subvention de l’Agence régionale de santé (ARS) 2017 - Décision - Autorisation»

Mme Anne WALRYCK présente le rapport.

M. le Président Alain JUPPÉ : Qui souhaite s’exprimer ? **Monsieur Max GUICHARD**.

M. Max GUICHARD : Oui, **Monsieur le Président**, chers collègues, le processus qui va aboutir à un plan d’action dans le cadre de ce Contrat local de santé est très intéressant. Nous en partageons évidemment les principaux axes. C’est d’ailleurs, l’ensemble des politiques transport, nature et urbanisme de la Métropole qui doivent être tournées vers ces objectifs de santé publique. Le processus de construction du Contrat local de santé ne peut cependant pas se faire hors sol et notamment sans voir les alertes lancées avec insistance par les professionnels de santé dans l’agglomération. Nous en avons parlé, il y a quelques semaines, à propos du devenir de l’hôpital Robert Picqué. Le projet Bahia ne constitue pas, à nos yeux, la réponse ambitieuse aux besoins d’offres de soins que nécessite la dynamique démographique du sud de l’agglomération. Depuis, ce sont les personnels du Centre hospitalier universitaire (CHU) Pellegrin et de l’hôpital Saint-André qui ont tiré la sonnette d’alarme. Ils étaient encore mardi dernier devant l’Hôtel de ville pour vous alerter, **Monsieur JUPPÉ**. Dans les deux cas, les revendications mettent en avant un sous-effectif chronique qui empêche les personnels de prendre correctement leurs congés. Dans les deux cas, donc, ce sont des personnels, infirmières, aides-soignantes ou médecins qui alertent sur leur capacité à rendre un service de qualité.

Je pourrais aussi parler longuement des Etablissements d’hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). À l’hôpital Saint-André, c’est même le devenir du site qui est en question. Comme pour Robert Picqué, vous pourrez nous répondre qu’une offre différente sera mise en place. Force est de constater, et c’est ce que l’enquête de SUD-OUEST a récemment mis en évidence, que ce qui est à l’œuvre à l’échelle de l’agglomération, c’est le remplacement de l’offre publique par des structures privées. Au-delà des questions politiques que cela pose, c’est aussi un grand risque sur la permanence des soins qui pèse sur nos populations. Ainsi, la fermeture des urgences de Saint-André aura un impact inévitable sur la saturation déjà grave du service des urgences de Pellegrin. Dans ces conditions et au regard des objectifs de ce Contrat local de santé, il est de notre rôle d’interpeller l’Agence régionale de santé (ARS) et l’État pour un développement du service public de santé sur notre agglomération. C’est maintenant une question urgente pour nos populations. Je vous remercie.

M. le Président Alain JUPPÉ : Sur le point que vient de souligner **Max GUICHARD**, je suis **Président du Conseil de surveillance du CHU** et j’ai l’habitude de dire que mes pouvoirs sont proches de zéro. C’est une fonction à laquelle j’attache beaucoup d’importance parce qu’elle me permet d’être informé, de savoir ce qui se passe, mais vous savez que le pouvoir de décision appartient au Directeur général, à l’ARS et au Ministère. Tout ceci pour relativiser nos moyens d’intervention. J’ai, néanmoins, bien sûr, demandé les informations qui conviennent.

S’agissant du conflit social en cours, la Direction générale du CHU me rappelle que plusieurs réunions de négociation ont eu lieu avec les organisations syndicales le 26 décembre et le 9 janvier, qu’une nouvelle réunion proposée a été, pour l’instant, déclinée et

que la mobilisation reste relativement faible puisque c'est 8 % des personnels qui sont grévistes. La Direction générale continue à être ouverte à la discussion et à la négociation comme je le lui ai demandé.

En ce qui concerne l'offre de soins, je ne partage pas le pessimisme de Max GUICHARD. Je pense que l'opération Bahia de regroupement des hôpitaux Bagatelle et Robert Picqué va permettre une offre de soins importante sur le sud de notre agglomération, mais j'ajoute que la Clinique mutualiste de Pessac restructure également ses services d'urgence et à Bahia, il y aura également un service d'urgence.

L'avenir de l'hôpital Saint-André dépend évidemment du CHU lui-même et de l'ARS. Les décisions ne sont pas définitivement arrêtées. Il faut se mettre en tête que cet hôpital aura une vocation principalement ambulatoire et de santé publique tournée vers les polyopathologies des personnes âgées, vers l'addictologie aussi, et que cela l'amènera à évoluer, bien sûr, dans l'offre de soins qu'il propose aujourd'hui. Nous sommes attentifs à tout ceci.

Je voudrais quand même rappeler que le CHU de Bordeaux est classé comme le meilleur CHU de France et pas simplement parce qu'il est à l'équilibre budgétaire, mais principalement parce que son offre de soins est d'une qualité de premier rang dans pas mal de disciplines. Son classement est même transversal. C'est-à-dire que l'ensemble de l'offre de soins est de qualité.

Et puis, au-delà de l'hôpital public, nous avons aussi un réseau d'établissements privés. Vous savez que tout notre système de santé repose sur la complémentarité entre le public et le privé qui est également de qualité. Je crois que les Bordelaises et les Bordelais de l'agglomération peuvent être confiants dans le système de soins qui leur est proposé.

Monsieur GUICHARD.

M. Max GUICHARD : D'abord, cette intervention que je fais, ce n'était pas pour vous cibler personnellement.

M. le Président Alain JUPPÉ : J'ai bien compris.

M. Max GUICHARD : Quand il le faut, je sais faire.

M. le Président Alain JUPPÉ : Et je sais résister aussi, donc, continuez.

M. Max GUICHARD : Tout à fait, mais vous avez, de par votre stature, la capacité de porter des éléments. En effet, l'ARS et l'État sont les premiers responsables. Je voulais juste vous donner un élément et vous en ferez ce que vous voudrez. Quand l'hôpital dit 8 % de grévistes, c'est en partie vrai. Vous voyez, je ne négocierai pas ce chiffre-là, premièrement, parce qu'aujourd'hui, la bataille syndicale est très compliquée pour les raisons que vous savez et que je ne développerai pas, et elle s'est transformée en une forme de délégation. Je vous le dis parce que j'y suis très impliqué. Donc, attention. Attention parce que quand cela se met en route, là, il est plus difficile de négocier. On le voit avec les gardiens de prison.

Voilà. C'est tout ce que je voulais vous dire, mais c'est plus pour votre information qui peut vous aider à travailler.

M. le Président Alain JUPPÉ : J'en prends bonne note et c'est pour moi l'occasion de saluer aussi ces personnels depuis les médecins jusqu'aux aides-soignants et l'ensemble

des personnels du CHU. Ils font un métier difficile. J'ai bien conscience qu'ils sont sous tension et je veux saluer la qualité de leur travail.

Monsieur SILVESTRE.

M. Alain SILVESTRE : Monsieur le Président, je voulais juste, en tant qu'ex-médecin des urgences, apporter des précisions parce que le débat s'engage toujours sur l'accès aux urgences, les moyens que l'on donne aux urgences, etc. L'opinion publique est un peu intoxiquée par les médias qui font toujours ce focus. Il faut bien comprendre que le problème des urgences n'est pas un problème de moyens et de quantité de personnels, c'est juste un problème d'accès. Parce qu'initialement, les urgences étaient faites pour traiter des problèmes urgents. Il se trouve que, pour plein de raisons, on accepte aux urgences aussi bien le patient qui s'est coupé le doigt et qui nécessite deux points qui pourraient être faits dans un cabinet de médecine standard, que le patient qui est en déficit cardiaque extrême. Donc, évidemment, cela ne peut pas fonctionner. Il y a un moment où il va bien falloir que nous prenions nos responsabilités, notamment les élus et les grands élus pour dire : « Stop à cette dérive » et pour gérer correctement ce problème parce que de toute façon, sinon, ce sera la course à l'échalote permanente et on n'arrivera jamais à régler ce problème. Donc, il faut absolument sortir de ce débat où on pense qu'il faut toujours plus de moyens pour les urgences et repenser le vrai problème qui est « Qui doit aller aux urgences ? et ceux qui ne doivent pas aller aux urgences, où peuvent-ils aller ? » C'était l'intérêt des maisons médicales en amont des urgences qui auraient pu faire du tri et c'est, je pense, vers ceci qu'il faut aller.

M. le Président Alain JUPPÉ : Bien. Merci mon cher collègue. Je vous propose de ne pas engager une vaste discussion sur la politique de santé de notre pays. La question que vous posez, Monsieur SILVESTRE, on le sait, est importante et suppose une articulation à améliorer encore entre la médecine de ville, n'est-ce pas Docteur BRUGÈRE, et l'hôpital. C'est vrai qu'il y a beaucoup de patients qui vont à l'hôpital, qui devraient être mieux orientés en amont par le médecin traitant ou par les dispositifs qui existent pour que les urgences soient vraiment consacrées aux urgences. Mais enfin bon, ce n'est pas tout à fait notre domaine de compétence, même si nous sommes très directement intéressés, les uns et les autres, par cette question.

Sur le Contrat local de santé, je ne l'ai pas encore mis au vote, mais enfin je pense que tout le monde est d'accord. C'est une belle initiative, une belle réalisation.

Unanimité

Je vous souhaite bon appétit.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 11 HEURES 28

La secrétaire de séance

Madame Josiane ZAMBON